



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var
Service agriculture et forêt
Mission défrichement**

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

projet soumis à évaluation environnementale
exempté d'enquête publique

Demande d'une autorisation de défrichement dans le cadre du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire communal de BARJOLS

Motifs de la décision

Les éléments relatifs à la demande d'autorisation de défrichement déposée par la société **TOTALENERGIES RENOUEVABLES FRANCE** dans le cadre du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire communal de **BARJOLS**, au lieu-dit « **LES QUATRE FERMES** », ont été mis à disposition du public par voie électronique en application de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

Le public était invité à déposer par voie électronique ses observations et propositions du 27 juillet 2023 au 27 août 2023 inclus, conformément aux dates d'ouverture de la consultation du public.

L'autorité administrative compétente n'a réceptionné aucune observation du public à l'issue de la période de participation du public qui s'est achevée le 27 août 2023.

La demande d'autorisation de défrichement est refusée pour les motifs suivants :

- la conservation des bois et forêts ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination forestière des sols, est reconnu nécessaire à l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population, en application de l'article L. 341-5-8° du Code forestier ;
- la conservation des bois et forêts est nécessaire à la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés contre les risques naturels, notamment les incendies, au titre de l'article L. 341-5-9° du Code forestier.

Fait à Toulon, le 25 janvier 2024

Le responsable de la mission défrichement


Willy MARTIN